

**Demande d'inscription
aux cars scolaires
Année scolaire 2020 – 2021**

A retourner à la mairie de votre domicile ou
au Pôle sud ouest
(pour les communes de Bouaye, Bouguenais, Brains, Le Pellerin, St
Aignan de Gd Lieu, St Jean de Boiseau,
St Léger les Vignes)

Renseignements concernant l'usager des cars scolaires

Responsable légal

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Tél. fixe : _____ Tél. port. : _____

Adresse email : _____ *ATTENTION : l'adresse mail implique ensuite un traitement dématérialisé des inscriptions et renouvellement d'inscription

En cas d'interruption des cars scolaires, (intempéries, grèves) souhaitez-vous être informé par sms: oui non

Usager des cars scolaires

Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____

Renseignements concernant le transport

Nom de l'établissement scolaire : _____

Commune : _____

Arrêt de montée (si connu) : _____


Commune de l'arrêt de montée : _____

En fonction des jours de la semaine où j'utilise les cars:

- 1 Je prends le car le matin et je descends du car le soir au même arrêt
2 Je prends le car le matin et je descends du car le soir à des arrêts différents.

Pour les cas 1 et 2, veuillez cocher les jours ou les demi journées d'utilisation des cars scolaires. Pour le cas 2, indiquez le nom de l'arrêt lorsqu'il est différent de celui mentionné ci-dessus :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Aller	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Nom de l'arrêt si différent</i>					
Retour	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Nom de l'arrêt si différent</i>					

Tournez la page SVP 

Renseignements concernant l'accompagnement des élèves de primaire

Conformément au Règlement Intérieur des Transports Scolaires, les renseignements suivants sont obligatoires :

- Pour les enfants des classes maternelles (âgés de moins de 6 ans)

L'accompagnement à la descente du car est obligatoire. Dans ce cas, vous devez désigner une ou plusieurs personnes chargées d'accueillir l'enfant à la descente du car,

- Pour les enfants des classes élémentaires (âgés de plus de 6 ans)

Vous pouvez choisir de laisser votre enfant rentrer seul au domicile. Dans le cas contraire, vous devez désigner une ou plusieurs personnes chargées d'accueillir l'enfant à la descente du car,

J'autorise mon enfant à rentrer seul à la descente du car

OU

Je désigne la ou les personnes chargées de récupérer mon enfant à la descente du car

Nom	Prénom	N° téléphone

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur, l'avoir lu à mon (mes) enfant(s) et l'accepter.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations ci-dessus sachant qu'aux termes de Décret 2000-1277 du 26 décembre 2000 portant sur la simplification des formalités administratives, toute fraude peut m'exposer aux sanctions pénales prévues aux articles L433-19 et L441-7 du code pénal.

Fait à _____ , le _____

Signature du responsable légal